

Note : ce qui suit est la traduction d'une télécopie en Anglais reçue par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

Pyongyang, le 8 janvier 2013

Cher Secrétaire exécutif,

J'ai l'honneur de vous informer de notre décision de prendre part aux activités de la Commission des Thons de l'océan Indien (CTOI), afin de permettre aux navires de pêche de la République populaire démocratique de Corée de pêcher les thons dans l'océan Indien.

La RPDC se conformera aux termes de l'Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien et respectera les mesures adoptées par la CTOI.

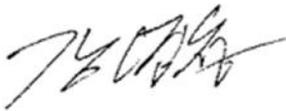
Nous vous assurons que nous fournirons à la Commission toutes les informations sur nos activités de pêche dans les eaux couvertes par l'Accord, que nous assumerons nos contributions financières une fois que la RPDC sera devenue membre à part entière et que les navires de pêche battant pavillon de la RPDC se comporteront conformément aux exigences de l'Accord.

Nous nous portons donc respectueusement candidats au statut de partie coopérante non contractante de votre Commission.

Vous trouverez ci-jointes des informations concernant les projets de la RPDC en ce qui concerne la pêche aux thons dans l'océan Indien.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Kang Yong Choi
Vice-ministre des pêches
République populaire démocratique de Corée



Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien

Victoria

Informations concernant les projets de la RPDC en ce qui concerne la pêche aux thons dans l'océan Indien

Type de navire de pêche	Nombre de navires de pêche
Palangrier surgélateur	4 (600 tonnes)